

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 juillet 2014 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2014
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption – Règlement numéro 2014-628 visant à décréter des travaux de réaménagement de la salle du conseil, un emprunt de 50 500 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
 - 6.2 Renouvellement de l'entente de tarification avec la Banque Nationale
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot B-793, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal avec un toit plat
 - 7.2 P.I.I.A. – B-793 – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réfection de l'avenue de Versailles – Décompte progressif numéro 1
 - 8.2 Travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc – Acceptation provisoire et décompte définitif
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter

- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2014-07-072 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-073 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2014 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juin 2014 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-074 3. COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 juillet 2014 au montant de 577 503.83 \$ dont :

- 456 941.52 \$ sont des comptes payés;
- 120 562.31 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2014-07-075

6.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-628 VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL, UN EMPRUNT DE 50 500 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire réaménager la salle du conseil;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un règlement d'emprunt pour financer cette dépense;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 juin 2014;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2014-628 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2014-628 visant à décréter des travaux de réaménagement de la salle du conseil, un emprunt de 50 500 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-076

6.2

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA BANQUE NATIONALE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2013-07-103 afin d'accepter l'entente de renouvellement de tarification pour les services bancaires rendus par la Banque Nationale du Canada conformément à une offre de service datée du 23 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT la proposition de la Banque Nationale du Canada, en date du 10 juillet 2014, de reconduire ladite entente jusqu'au 31 juillet 2016, et ce, aux mêmes conditions;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE de renouveler l'entente de tarification avec la Banque Nationale du Canada, conformément à l'offre de service datée du 10 juillet 2014;

AUTORISE le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, ou le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, le renouvellement de l'entente de tarification pour les services bancaires rendus par la Banque Nationale du Canada.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2014-07-077

7.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT B-793, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UN TOIT PLAT

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot B-793, sur le chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal avec une pente de toit de 2/12 alors que le règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements exige une pente minimale de 5/12 pour un toit d'une habitation;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU14-0703, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2014-0004 pour autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une pente de toit de 2/12, telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal des Pays-d'en-Haut La Vallée en date du 25 juin 2014 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2014-0004 pour autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une pente de toit de 2/12, telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-078

7.2

P.I.I.A. – B-793 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'érection d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- les échantillons et photos;
- un plan d'implantation de son projet préparé par Madame Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre pour la firme Chaurette Robitaille Guilbault, sous la minute 11824, dossier 0999-0271, en date du 18 juin 2014;
- un plan de construction préparé par Les Entreprises D. Côté, modèle « Le Hudson » numéro 781 modifié, numéro C-5834, en date de juillet 2013;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU14-0704, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'érection d'un bâtiment principal, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

8. TRAVAUX PUBLICS

2014-07-079

8.1 **RÉFECTION DE L'AVENUE DE VERSAILLES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Consultants Mirtec Inc. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Réfection de l'avenue de Versailles »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection de l'avenue de Versailles » au montant de 257 797.01 \$, relativement au règlement numéro 2013-622 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue de Versailles, un emprunt de 323 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-080

8.2 **TRAVAUX DE LESTAGE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC – ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE DÉFINITIF**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Monsieur Pierre Desmarais, ingénieur, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en date du 18 juillet 2014 pour le projet intitulé « Travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Monsieur Pierre Desmarais, ingénieur, de payer le décompte définitif de l'entrepreneur Gelco Construction au montant de 23 684.85 \$, taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE l'acceptation provisoire des travaux en date du 18 juillet 2014 pour le projet intitulé « Travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc »;

AUTORISE le paiement du décompte définitif de l'entrepreneur Gelco Construction au montant de 23 684.85 \$, taxes incluses;

RETIENNE un montant de 1 184.25 \$ de la garantie d'exécution, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2014-07-081

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

